



21 Grande rue
25170 CHAUCENNE

COMPTE RENU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAUCENNE
DU 2 novembre 2018 à 19 heures

Président de séance : Bernard VOUGNON

Présents : Bernard Vougnon, Alain Roset, Mohammed Oubenaïssa, Jean-François Bertin, Christian Dyssli, Jean-Luc Guillaume, Audrey Villemain, Bernard Merger.

Procurations : Marie José Vergon-Trivaudey à Mohamed Oubenaïssa ; Marine Martin-Jary à Jean-Luc Guillaume

Absents excusés : Jean-Luc Royer, Daniel Moine, Philippe Morel, Leonel Mounoussamy.

Secrétaire de séance : Alain Roset

Date de la convocation : 29 octobre 2018

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de présents : 8

Suffrages exprimés : 10

1/ INFORMATIONS

- **Assemblée générale EMICA**

Le 27 novembre se tiendra, à Franois, l'assemblée générale de l'EMICA. Les conseillers intéressés sont invités à participer à cette AG.

- **Défense incendie du secteur de la Vigne Rochet**

Une citerne souple de 120 m³ sera installée sur le secteur de la vigne Rochet pour équiper ce secteur d'une défense incendie.

Une proposition d'équipement pour cette citerne à été produite pour un montant d'un peu moins de 5 000 € TTC.

Deux entreprises de terrassement ont été contactées pour réaliser les travaux d'implantation, terrassement, pose d'une clôture et d'un poteau d'aspiration, sur la propriété du GAEC de la Vigne Rochet.

Le devis de la société Champvans TP nous est parvenu pour un montant de 10 808,40 € TTC hors installation et raccordement de la citerne.

L'entreprise RIVA, rencontrée le 28 octobre dernier nous fournira prochainement son devis avec installation et raccordement de la citerne.

Un dossier de subvention sera monté après réception du deuxième devis afin de solliciter une participation au financement de l'opération.

Une convention devra être mise en place entre le GAEC de la Vigne Rochet et la commune de Chauenne.

Les travaux seront entrepris au printemps 2019.

- **Parcelle boisée cadastré ZH 55**

Lors de la dernière réunion du conseil a été évoquée la possibilité de réintégrer dans le domaine forestier la parcelle de bois située sous les roches. La commission bois s'était rendue sur le terrain afin de retrouver les bornes. L'une d'elles n'a pu être retrouvée. Il semble qu'elle se situait dans le champ cultivé attenant. Un géomètre, contacté pour retrouver la borne nous indique que le coût de recherche d'une borne est élevé et qu'il semble plus judicieux de procéder à un nouveau bornage de la parcelle en échangeant la partie cultivée

avec la partie boisée de la parcelle voisine. Le géomètre nous proposera une solution pour traiter ce dossier et nous prendrons alors la décision de poursuivre ou de laisser en l'état.

- **Travaux de la Lanterne**

Les travaux démarreront le 5 novembre sur le secteur de Pelousey, en amont du pont de Noironte (RD).

- **Transfert de la compétence voirie.**

Les montants d'allocation compensatoire relatifs au transfert de la compétence voirie à la CAGB ne sont pas définitivement arrêtés. Une nouvelle proposition sera faite courant janvier, en tenant compte de ce qui a été fait entre le constat initial et la nouvelle proposition. Chaucenne sera concernée par rapport à la rénovation, à 95 % de son parc éclairage public et peut donc espérer une évolution favorable de son AC.

- **Lotissement des rives de la Lanterne**

Néolia nous a fait parvenir un état des réservations au 18 octobre. Neuf parcelles sont réservées ou acquises. Un potentiel d'enfants susceptibles d'intégrer notre école primaire est d'ores et déjà enregistré. Un permis de construire est délivré et deux autres permis sont en cours d'instruction.

- **Projet numérique de l'école.**

Un appel à projets a été lancé au niveau national : « Ecoles numériques innovantes et ruralité ». Le SIVOM doit déposer un dossier pour le 5 novembre au rectorat.

L'idée est d'équiper les classes primaires de tablettes numériques et de permettre l'utilisation de ces outils hors du cadre scolaire et de toucher un public plus varié.

Par exemple, à Chaucenne, le CCAS pourrait mettre en place des formations à l'outil informatique aux personnes intéressées.

A Audeux, l'association LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux), serait intéressée pour utiliser l'outil à des fins de recensement des populations d'oiseaux.

D'autres associations pourraient bénéficier de ces équipements dans le cadre de leur activité.

Ce projet serait subventionné à 70 – 80% par la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et le ministère de l'éducation nationale.

Ce projet permettrait également de valoriser et de conforter notre école.

- **ACN.**

Les communes d'Audeux, Chaucenne et Noironte se sont réunies la semaine dernière dans le cadre de la réunion organisée par le SIVOM sur le projet « écoles numériques ».

L'occasion a été saisie de faire le point sur le projet d'école intercommunale.

Chaucenne a rappelé son projet de réhabilitation du bâtiment centre de vie avec création d'une cantine scolaire pour les petits de maternelle. Audeux a admis l'idée qu'elle allait perdre son école et la réponse de Noironte sur une école sur 2 sites était attendue.

Le maire de Noironte a produit un courrier à destination de ses collègues d'Audeux et Chaucenne dans lequel il s'engagerait à créer une troisième classe dans les locaux actuels en transformant un appartement en salle de classe, ainsi qu'une salle de restauration dans la transformation de l'actuelle salle des fêtes.

2/ INFORMATIONS

Délibération.

Régularisation des charges locatives maison de Mollans sur la période du 1^{er} janvier au 30 octobre 2018. Les prix du gaz ont subi une hausse très importante sur l'année 2018, ce qui explique des soldes de charges élevés. Il conviendra de revoir le montant des provisions de charges. Les chaudières ont été changées cette année, ce qui laisse espérer une réduction du coût du chauffage de 10 à 15%.

Le total des soldes à régulariser s'élève à 1 707,01 €.

Le conseil, après en avoir délibéré valide à l'unanimité le tableau récapitulatif et autorise Monsieur le Maire à procéder aux régularisations.

Délibération.

La facturation du service mutualisé Autorisation du Droit des Sols facturée par la CAGB pour les permis de construire et permis d'aménager modificatifs est modifiée selon le tableau suivant :

Permis de construire maison individuelle modificatif : 129.50 €

Permis de construire modificatif : 226.70 €

Permis d'aménager modificatif : 323.80 €

1 vote contre, 9 votes pour.

Délibération.

Mise en place de la convention temporaire d'occupation du domaine privé pour mise en place d'une plateforme de défense incendie sur le secteur de la Vigne Rochet.

Il convient de conventionner avec le GAEC de la Vigne Rochet pour définir les droits et devoirs de chacun.

Autoriser le maire à signer la convention avec le GAEC de la Vigne Rochet.

Audrey Villemain ne prend pas part au vote.

La délibération est adoptée à 9 voix pour.

Délibération.

L'attribution de compensation versée à l'agglomération au titre de l'eau pluviale est assimilée à une subvention d'équipement. Elle doit donc être amortie. Elle est neutre en terme de budget puisque c'est une dépense de fonctionnement (6811) et une recette d'investissement (2804).

Il est proposé d'amortir le montant de l'attribution de compensation sur 10 années.

Délibération adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

Le Maire,

Bernard VOUGNON